

## Compte rendu de l'Assemblée Générale

(Clermont-Ferrand, 26 octobre 1982)

---

Faisant suite aux comptes rendus des ateliers, notre Assemblée Générale a été très courte.

### 1) PRESENTATION DES VŒUX EMIS EN ATELIER.

#### VŒU DE L'ATELIER 1 : HISTOIRE DES SCIENCES

1. A l'occasion des réformes actuellement en cours (enseignement supérieur ; missions académiques pour la formation continue), il serait souhaitable d'introduire :

- un enseignement d'Histoire des Sciences dans le cursus universitaire de tous les enseignants des Sciences, du Primaire au Supérieur ;
- des sessions de formation pour les enseignants actuellement en poste.

2. La nouveauté de cette formation nécessite :

- le recensement ;
- l'adaptation ;
- la diffusion de nombreux documents.

Cette tâche peut être confiée simultanément au C.N.D.P., aux différents C.R.D.P., à l'Union des Physiciens par l'intermédiaire du B.U.P., etc.

3. Dans un deuxième temps, notre bulletin pourrait publier :

- une bibliographie limitée mais efficace d'ouvrages généraux et de textes originaux avec leur adaptation ;
- des comptes rendus d'expériences de collègues.

*Sur 200 participants environ, ce vœu recueille une forte majorité (3 contre et 7 abstentions).*

#### VŒU DE L'ATELIER 8 : FORMATION CONTINUE

L'Assemblée Générale de l'Union des Physiciens constate que la mise en place des Missions académiques de Formation présente des aspects positifs : prise en compte des problèmes à l'échelon régional, concertation, relations entre les disciplines, relations entre les niveaux.

Elle regrette cependant qu'à ce jour, les moyens matériels dégagés ne soient à la hauteur des espoirs suscités par la création de ces missions.

Il faut que les objectifs suivants soient prioritaires :

- la formation doit être prévue dans le service et entraîner un allègement de l'horaire devant les élèves ; aucun préjudice ne doit en résulter pour ceux-ci ;
- un plan pluri-annuel négocié doit être mis en place.

L'Assemblée Générale demande que la décentralisation n'exclue pas l'organisation de stages à l'échelon national.

*Le vœu est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

## 2) PROGRAMMES DU SECOND CYCLE.

Notre Président, J. GATECEL, expose à l'Assemblée les conclusions du travail de la commission chargée de revoir les programmes des terminales C, D, E. Le programme établi par cette commission sera présenté au C.E.G.T. (\*).

Un de nos collègues de l'académie de Lille interroge le bureau sur le contenu d'un des exercices de Physique proposé au baccalauréat en série D ; il s'agissait d'un exercice comportant une question sur le champ de gravitation. La réponse est nette : l'étude du champ de gravitation ne figure pas au programme de T.D. ; bien sûr, dans l'exercice proposé, on rappelait la loi de la gravitation mais on ne peut que s'étonner que soit posée, en série D, une étude qui fait l'objet, en série C, d'un développement en cours.

## 3) IMPLANTATION DE L'U.d.P.

Notre collègue DURUPHY propose à l'Assemblée Générale un certain nombre d'actions pour mieux faire connaître l'U.d.P. Cette question fait l'objet de l'éditorial du présent bulletin.

---

(\*) N.D.L.R. : Le C.E.G.T. du 16-12-1982 a adopté ce programme.

### ATTRIBUTION DU PRIX 1983 DE LA DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Chaque année, la Société Chimique de France attribue un certain nombre de Prix : Prix généraux et Prix des Divisions. En particulier, il appartient à la Division de l'Enseignement de faire au Conseil d'Administration une proposition annuelle pour l'attribution d'un Prix au titre d'activités particulièrement remarquables dans le domaine de l'Enseignement de la chimie.

S'il est vrai que jusqu'ici les Prix de la Division de l'Enseignement ont été décernés essentiellement dans l'enseignement supérieur, la Société Chimique de France souhaite par contre marquer qu'elle porte un égal intérêt à l'enseignement de la chimie dans le secondaire, et pouvoir attribuer ce Prix en 1983 à un enseignant du second degré.

Le Prix de la Division de l'Enseignement, d'une valeur de 5 000 F, peut être attribué soit à une personne, soit à l'équipe ; les candidatures spontanées sont possibles, ainsi que les propositions par une tierce personne. Candidatures et propositions devront parvenir à P. ARNAUD, Président de la Division (Bât. Chimie, Université Grenoble I, B.P. 53 X, 38041 Grenoble Cedex) pour le 1<sup>er</sup> mars.

Il est sans doute utile de préciser les critères sur lesquels le Prix est décerné : le Jury considère que le fait d'être (seulement) un « très bon enseignant » ne constitue pas une qualification suffisante et souhaite récompenser un travail réel d'expérimentation, d'innovation ou de recherche, dans les domaines de la pédagogie et de la didactique de la chimie.

---